



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

3C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet ENTERPRISE ARCHITECTURE SERVICES	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3931-150107/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client W3931-150107	Date 2016-02-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-616-29787	
File No. - N° de dossier 616zm.W3931-150107	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-01	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cayer, Natalie	Buyer Id - Id de l'acheteur 616zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1339 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 004

L'objectif de la présente modification est le suivant :

Répondre aux questions 18 à 20 des soumissionnaires.
Modifier la demande de soumissions en conséquence.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1	Copie Word Le Canada peut-il transmettre une version Word de la demande de propositions afin que nous puissions préparer des grilles pour notre réponse?
R1	Le Canada ne fournira pas de version Word de la demande de propositions, mais peut fournir une version Word des pièces jointes 4.1 et 4.2 pour permettre aux soumissionnaires de préparer leurs réponses. Si un soumissionnaire souhaite recevoir une version Word de ces documents, il doit en faire la demande par courriel à l'autorité contractante. À noter, si le Canada a fourni aux soumissionnaires différents formats d'un même document (par exemple, si un document que l'on peut télécharger sur Achats et ventes existe également sur CD-ROM disponible via Achats et ventes), le format téléchargé sur Achats et ventes sera prépondérant. De plus, si le Canada publie une modification à la demande de soumissions pour réviser tout document fourni aux soumissionnaires selon différents formats, il ne mettra pas nécessairement à jour tous les formats pour tenir compte des révisions apportées. Il appartient au soumissionnaire de s'assurer que les différents formats utilisés pour la demande de soumissions tiennent compte des modifications apportées à la demande de soumissions et affichées sur Achats et ventes.
Q2	OA1 Exigences obligatoires de l'organisation L'architecture d'entreprise est une spécialité de notre organisation et nous avons une vaste expérience dans ce domaine. D'après notre expérience, la plupart des affectations d'architecture d'entreprise importantes nécessitent en général une à trois ressources, pas plus. L'État envisagerait-il de modifier le point (e)? Actuellement, l'exigence se lit comme suit : (e) avoir inclus un minimum de quatre (4) ressources œuvrant à titre d'architecte et possédant une habilitation de sécurité de niveau SECRET. L'État pourrait-il envisager de modifier cette exigence de la manière suivante : (e) avoir inclus un minimum de trois (3) ressources œuvrant à titre d'architecte et possédant une habilitation de sécurité de niveau SECRET.

R2	Nous acceptons une réduction du nombre de ressources exigées dans la pièce jointe 4.1, Exigences obligatoires de l'organisation, OA1 e) de quatre (4) à trois (3). Voir la modification 001.
Q3	Titulaires Les services sont-ils actuellement assurés par des fournisseurs ou l'ont-ils été au cours de la dernière année? Si oui, qui sont ces fournisseurs, quelles ont été les durées et les valeurs des contrats, et les fournisseurs sont-ils autorisés à présenter une soumission dans le cadre du présent besoin?
R3	Des services semblables à ceux décrits relativement au présent besoin sont fournis dans le cadre du contrat W6369-12P5TG/001/ZM avec DARE HR. Le contrat s'échelonne du 17 septembre 2012 au 16 septembre 2016, et sa valeur actuelle est de 2 491 650 \$. Aucun fournisseur qualifié n'est exclu du processus de soumission dans le cadre du présent besoin.
Q4	Attestation de sécurité Le ministère de la Défense nationale pourrait-il confirmer que les fournisseurs détenant une Attestation de sécurité d'installation de niveau SECRET sont qualifiés pour présenter une soumission dans le cadre de la présente demande de soumissions?
R4	En raison de la nature des travaux et des exigences relatives à la sécurité, l'Attestation de sécurité d'installation (ASI) de niveau TRÈS SECRET est requise. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la partie 6, paragraphe 6.1, Exigences en matière de sécurité; la partie 7, paragraphe 7.5, Exigences en matière de sécurité; et l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.
Q5	Architecte de l'entreprise En ce qui concerne les critères d'architecte d'entreprise, veuillez confirmer que la catégorie MB6 a été répétée par erreur.
R5	Il y a une erreur de numérotation à la catégorie MB : Architecte d'entreprise, niveau 3 - Curriculum vitae 1 : les critères devraient être numérotés d'OB1 à OB8. Voir la modification 2
Q6	Architecte de l'information En ce qui concerne les critères d'architecte de l'information, veuillez confirmer que les catégories OE4 et OE5 ont été répétées par erreur.
R6	Il y a une erreur de numérotation à la catégorie ME : Architecte de l'information, niveau 3 : les critères devraient être numérotés d'OE1 à OE9.
Q7	Architecte d'entreprise (sécurité) En ce qui concerne le critère OC3 d'architecte d'entreprise (sécurité), veuillez confirmer que l'expérience porte sur les cinq (5) dernières années, car il est indiqué à la fois « les 10 » et « les 5 » dernières années.

R7	À la pièce jointe 4.1, OC : Architecte d'entreprise (sécurité), niveau 3, OC3, le nombre d'années exact est de 10 ans. Veuillez consulter la modification 004.
Q8	<p>Instructions aux soumissionnaires</p> <p>Veuillez confirmer que les fournisseurs ne sont pas tenus de procéder à la référence croisée de la page et du paragraphe dans la matrice des exigences obligatoires si le numéro de projet, la justification et un C.V. sont clairement indiqués dans la réponse à la référence croisée.</p>
R8	<p>Les références à l'information contenue dans la soumission doivent être données conformément à la partie 3, section 3.2 (a) (iii) :</p> <p>(iii) Justification de la conformité technique : Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit justifier qu'il s'est conformé aux articles de la Pièce jointe 4.1, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. La justification ne doit pas être une simple répétition des exigences; mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux demandés. Il ne suffit pas de déclarer simplement que la solution ou les ressources proposées sont conformes. Si le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Réponse du soumissionnaire » de la Pièce jointe 4.1, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document.</p>
Q9	<p>Soumission financière</p> <p>L'État a demandé 4 types de ressources œuvrant à titre d'architectes d'entreprise, et les compétences et qualifications de chacun, comme il est indiqué à la Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions. Cependant, à la section 4.2 – Barème de prix, l'État ne mentionne que trois catégories de ressources à évaluer dans le cadre de la réponse du soumissionnaire. L'architecte d'entreprise et l'architecte d'entreprise (sécurité) sont regroupés dans la catégorie Architecte d'entreprise. Selon notre expérience, les tarifs d'établissement des coûts de ces ressources sont différents. Nous demandons respectueusement à l'État de modifier le barème de prix et d'autoriser les répondants à fournir un prix pour chacune des quatre (4) catégories de ressources correspondant à chaque ensemble de compétences, pour la durée du contrat et pour les périodes optionnelles subséquentes.</p>
R9	<p>Pour qu'ils concordent avec les catégories de ressources des arrangements en matière d'approvisionnement (AA) des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) et pour ne pas complexifier la gestion des marchés en résultant, l'annexe B, Base de paiement et la Pièce jointe 4.2, Barème de prix ne seront pas modifiés.</p>

Q10	<p>Échelle internationale</p> <p>Les points OB6, OC6, OD4 et OE4 indiquent que les ressources doivent posséder au moins deux (2) années d'expérience dans l'utilisation d'une architecture de défense et que sont prises en compte à cet effet les expériences acquises dans les cadres d'architecture du ministère de la Défense des États-Unis (DODAF) et du ministère de l'architecture de la défense du Royaume-Uni (MODAF) équivalant au cadre d'architecture du MDN et des FC. Pour que le MDN puisse se prévaloir d'une expertise à l'échelle internationale, l'État pourrait-il modifier la section MA1 de manière à indiquer « au moins quatre (4) ressources œuvrant à titre d'architecte et possédant chacun une Attestation de sécurité de niveau SECRET ou l'équivalent dans le pays où la ressource a acquis cette expérience ».</p>
R10	<p>L'État juge acceptable une modification des exigences en matière de sécurité énoncées à la Pièce jointe 4.1, Exigences d'entreprise obligatoires, OA1 e) afin d'accepter les expériences équivalentes acquises dans d'autres pays. Voir la modification 001.</p>
Q11	<p>Demande de prolongation</p> <p>La présente demande de propositions nécessite de recueillir les réponses de nombreuses ressources et de rédiger une réponse élaborée sur l'expérience d'entreprise. Par conséquent, la rédaction d'une proposition de qualité nécessite un peu plus de temps. Conjugué au fait qu'il existe actuellement un grand nombre de demandes de propositions du gouvernement du Canada ayant des dates de clôture similaires à celle de la présente demande de propositions, nous vous demandons que la date de clôture soit reportée d'une semaine afin de permettre aux soumissionnaires de préparer des propositions de qualité à l'intention du MDN.</p>
R11	<p>Le Canada accepte la demande de prolongation d'une (1) semaine.</p>
Q12	<p>Concernant les critères de l'architecte de l'information – est-ce que le Canada pourrait svp confirmer qu'OE4 et un dédoublement de OE6 est par conséquent une erreur :</p> <p>OE4 La ressource doit avoir acquis au cours des dix (10) dernières années un minimum de deux (2) années d'expérience manifeste dans l'élaboration et la mise en œuvre de processus de gouvernance des données, ainsi que dans la hiérarchisation des projets au sein d'une organisation comptant un minimum de 25 000 employés.</p> <p>OE6 La ressource doit avoir acquis au cours des dix (10) dernières années un minimum de deux (2) années d'expérience manifeste dans l'élaboration et la mise en œuvre de processus de gouvernance des données, ainsi que dans la hiérarchisation des projets au sein d'une organisation comptant un minimum de 25 000 employés.</p>
R12	<p>OE6 est un dédoublement d'OE4. S'il vous plaît consulter les modifications à l'invitation 006 et 7.</p>
Q13	<p>Sécurité des ressources</p> <p>Est-ce que DND pourrait-svp confirmer que toutes les catégories de ressources doivent posséder une habilitation de sécurité de niveau TOP SECRET?</p>

R13	<p>La liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) qui se retrouvent à l'annexe C et les clauses de sécurité résultantes indiquées à la partie 7, Article 7.5, Exigences relatives à la sécurité, permettent différents niveaux de sécurité pour les ressources.</p> <p>Canada acceptera les niveaux de sécurité suivants pour les ressources.</p> <ul style="list-style-type: none">• Une (1) ressource au niveau du TOP SECRET;• Une (1) ressource au niveau SECRET; et• Deux (2) les ressource au niveau FIABILITÉ. <p>S'il vous plaît consulter la modification à l'invitation 008.</p>
------------	--

Q14	<p>L'objectif établi pour la présente demande de propositions est de fournir ce qui suit :</p> <p>Les services d'architectes d'entreprise principaux, d'architectes techniques principaux et d'architectes de l'information principaux seront requis au besoin et sur demande pour appuyer les projets et les initiatives en élaborant des solutions en architecture d'entreprise et en apportant des améliorations essentielles en matière de viabilité, de disponibilité et de fiabilité des mises en œuvre actuelles du programme d'architecture d'entreprise, pour offrir du soutien, des analyses ainsi que des services d'élaboration de diagrammes d'architecture d'entreprise, et pour analyser les capacités, les procédures, les normes ainsi que les pratiques exemplaires actuelles pour la gestion et l'utilisation optimale des biens du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes.</p> <p>Selon la norme TOGAF 9.1 de l'Open Group, l'architecture d'entreprise est définie comme suit :</p> <p>Dans le contexte d'« architecture d'entreprise », le terme « entreprise » peut désigner une organisation entière, comprenant tous ses services, processus et infrastructures d'information et de technologie, et un domaine particulier au sein de l'organisation. Dans les deux cas, l'architecture vise plusieurs systèmes et de nombreux groupes fonctionnels au sein de l'organisation.</p> <p>L'architecture d'entreprise vise à optimiser partout dans l'entreprise les processus (manuels et automatisés) en place, qui sont souvent fragmentés, en vue d'obtenir un environnement intégré en mesure de s'adapter au changement et d'appuyer l'exécution de la stratégie opérationnelle. Les directeurs généraux en poste savent que la gestion et l'exploitation efficaces de l'information au sein des technologies de l'information (TI) constituent un facteur essentiel à la réussite d'une organisation, et un moyen indispensable d'obtenir un avantage concurrentiel. L'architecture d'entreprise comble ce besoin, en fournissant un contexte stratégique pour l'évolution des systèmes de TI en réponse aux besoins en constante évolution de l'environnement opérationnel.</p> <p>Compte tenu des nombreuses initiatives de transformation et d'architecture opérationnelle en cours au sein du MDN, nous croyons que les exigences de la norme TOGAF (OB7, OE5) figurant dans la présente demande de propositions pourraient empêcher la DAE de fournir les ressources d'architecture opérationnelle nécessaires, étant donné que la certification TOGAF est normalement associée aux initiatives et aux ressources d'architecture d'entreprise de GI-TI. Nous demandons le retrait de ces exigences obligatoires, ce qui devrait permettre à la DAE de fournir la plus vaste base de ressources d'architecture d'entreprise (axées à la fois sur les activités et sur les GI-TI) à l'appui des initiatives du MDN et des Forces armées canadiennes, tandis que les critères obligatoires restants garantiraient que les ressources possèdent le niveau et l'étendue d'expérience nécessaires.</p>
------------	---

R14	<p>Pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Il s'agit d'un besoin axé sur la GI-TI, comme l'indique le recours à un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT).b) La certification TOGAF est largement utilisée et tout à fait atteignable.c) Le MDN permet déjà des équivalents (Cadre d'architecture du MDN/FC [CAMDN], DODAF, MODAF). <p>Les exigences de la norme TOGAF et des équivalents dans les critères liés demeurent inchangées.</p>
Q15	<p>Architecte de l'information – En ce qui concerne le critère obligatoire exigeant de posséder une certification TOGAF 8.0 ou supérieure, le MDN accepterait-il de remplacer cette certification par une certification CAMDN ou de reconnaître celle-ci comme un équivalent?</p>
R15	<p>La certification CAMDN est un équivalent acceptable à la norme TOGAF 8.0.</p> <p>Veillez consulter les modifications 009 et 010 de l'invitation à soumissionner.</p>
Q16	<p>Compte tenu de toutes les clarifications relatives à la numérotation des critères et du fait que plusieurs autres questions soumises sont toujours en suspens ou n'ont pas encore obtenu de réponse, ce qui entrave notre capacité à préparer notre réponse, le MDN accepterait-il de reporter de trois semaines la date de clôture de la présente demande de propositions?</p>
R16	<p>Les retards dans les réponses du MDN ont totalisé environ une (1) semaine; par conséquent, une prolongation d'une (1) semaine a été accordée en vertu de la révision 005 de l'invitation à soumissionner.</p>

<p>Q17</p>	<p>Le Canada a reconnu, dans le cadre de nombreux processus d’approvisionnements récents, y compris le W8474-126279/F, qu’il existe une forte corrélation entre la réussite d’un projet et un entrepreneur ayant des relations bien établies pouvant miser sur l’expérience de l’ensemble de son réseau, y compris sur celle de membres d’équipes et d’un réseau de sociétés (partenaires d’une coentreprise, partenaires, société mère, sociétés affiliées, filiales, etc.). Le présent processus d’approvisionnement vise à trouver des soumissionnaires possédant de l’expérience à l’égard de la certification DODAF ou MODAF, qui se trouvent aux États-Unis et au Royaume-Uni respectivement. Toutefois, la demande de propositions actuelle inclut la définition normalisée de « soumissionnaire » incorporée par renvoi à la clause 2003 (2015-07-03) des Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, qui empêche les soumissionnaires de mettre à profit leurs qualifications organisationnelles mondiales plus générales.</p> <p>En vertu de la clause 2003, le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l’entité (ou dans le cas d’une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l’exécution d’un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère ni les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p> <p>Afin de continuer à recevoir des réponses de soumissionnaires possédant une vaste expérience dans l’exécution de projets semblables au besoin énoncé, la Couronne pourrait-elle inclure une copie de la Pièce jointe C conformément au document W8474-126279/F, ou une autre modification semblable, afin de permettre aux soumissionnaires de mettre à profit leur expérience pertinente provenant de leur société mère, de sociétés affiliées, d’un réseau de société, de filiales, etc.?</p>
<p>R17</p>	<p>Les exigences concernant les coentreprises sont définies par l’AMA des SPICT. Conformément à la Partie 1, 1.2, i) et j) :</p> <p>i) Seuls les titulaires actuels d’un AMA pour des SPICT pour le palier 2 dans la région de la capitale nationale (de la série EN578-055605) peuvent présenter une soumission. Les modalités de l’AMA pour des SPICT de la série EN578-055605 sont incorporées par renvoi aux présentes et en font partie intégrante, comme si elles y étaient formellement reproduites, sous réserve des autres modalités contenues aux présentes. Les autres termes qui ne sont pas expliqués dans la présente demande de soumissions ont la signification indiquée dans l’AMA des SPICT.</p> <p>j) Les titulaires d’un AMA qui sont invités à soumissionner à titre de coentreprise doivent présenter une soumission à ce titre et ne doivent pas former une autre coentreprise pour soumissionner. Toute coentreprise doit déjà avoir été sélectionnée dans le cadre de l’AMA de la série EN578-055605 au moment de la clôture des soumissions pour pouvoir présenter une soumission.</p> <p>Veillez aussi consulter la Partie 3, 3.1, e) pour obtenir de plus amples directives sur le dépôt d’une soumission à titre de coentreprise.</p> <p>Si vous avez des questions au sujet des coentreprises dans le cadre de l’AMA des SPICT, veuillez communiquer avec le responsable de l’AMA des SPICT.</p>

Q18	Nous ne réalisons que la date limite pour poser des questions est passée, en raison de conditions météorologiques extrêmes que nous avons connu et les défis que nous avons dû faire face à la suite de cela ainsi que d'un jour férié dans la même semaine, nous demandons respectueusement une prolongation d'une semaine de la date de clôture de la présente DP .
R18	Canada accepte la demande. Veuillez consulter les modifications 009 et 010 de l'invitation à soumissionner.
Q19	Étant donné que cette demande de propositions exige une réponse incluant plusieurs ressources et une réponse élaboré en ce qui concerne l'expérience de l'organisation, plus de temps est nécessaire afin d'élaborer une proposition de qualité, même avec l'extension qui fut déjà fournie. Il y a est aussi actuellement une autre grande DP pour le MDN qui ferme à un jour d'intervalle de la date de clôture de cette DP. De nombreuses entreprises voudront probablement fournir une proposition pour les deux DP et ceci demande beaucoup d'efforts aux soumissionnaires afin de préparer les propositions pour les deux dans le même temps. Est-ce que le Canada pourrait s'il vous plaît envisager une prolongation de la date de clôture de 2 semaines afin de permettre aux soumissionnaires de préparer des propositions de qualité pour le MDN. Si 2 semaines est trop de temps, est-ce que le Canda pourrait s'il vous plaît envisager une prolongation d'une semaine ?
R19	Canada accepte une prolongation d'une semaine. Veuillez consulter les modifications 009 et 010 de l'invitation à soumissionner.
Q20	<p>En référence à notre question précédente, nous vous remercions de votre réponse à la question # 17 mais l'information fournie par rapport aux coentreprises qui traite de la façon dont les sociétés distinctes séparées et compétitifs peuvent travailler ensemble pour mutualiser les ressources et les références n'est pas pertinentes à notre interprétation proposé du terme «soumissionnaire».</p> <p>Notre interprétation permettrait entités basées dans les pays de la même organisation multinationale d'utiliser (à savoir mère, filiale / affiliation) des références et des ressources globales des entreprises, améliorant ainsi l'accès du MDN de personnel hautement qualifié. Ceci est tout à fait différent d'une situation de coentreprise où les organisations normalement compétitifs décident de travailler ensemble.</p> <p>Nous demandons donc que le MDN considérer notre demande pour permettre à cette interprétation du terme «soumissionnaire».</p>
R20	Canada a examiné la demande et les références pertinentes. La définition de «soumissionnaire» demeure inchangée.

MODIFICATIONS À L'INVITATION

LA DP EST MODIFIÉE COMME SUIV :

001	<p>À la Pièce jointe 4.1, Exigences d'entreprise obligatoires, OA1 e) :</p> <p>SUPPRIMER : au complet.</p> <p>INSÉRER :</p> <p>Au moins trois (3) ressources œuvrant à titre d'architecte, possédant chacun une Attestation de sécurité de niveau Secret, ou l'équivalent dans le pays où l'expérience a été acquise.</p>
002	<p>À la Pièce jointe 4.1, Critères obligatoires en matière de ressources, OB : Architecte d'entreprise, niveau 3, les critères sont renumérotés de OB1 à OB8.</p>
003	<p>À la Pièce jointe 4.1, Critères obligatoires en matière de ressources, OE : Architecte de l'information, niveau 3, les critères sont renumérotés de OE1 à OE9.</p>
004	<p>À la Pièce jointe 4,1, OC3 :</p> <p>SUPPRIMER : au complet.</p> <p>INSÉRER :</p> <p>La ressource doit avoir acquis au cours des dix (10) dernières années au moins deux (2) années d'expérience manifeste dans la prestation, à un directeur ou à un directeur général, de conseils stratégiques et tactiques sur des activités de planification stratégique et des politiques complexes, lesquels conseils ont permis de résoudre des problèmes d'ordre opérationnel liés à la mise en œuvre de réseaux de niveau Secret.</p>
005	<p>À la page de couverture de l'invitation à soumissionner :</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>L'invitation prend fin à 14 h, le 16 février 2016.</p> <p>INSÉRER :</p> <p>L'invitation prend fin à 14 h, le 23 février 2016.</p>
006	<p>À la Pièce jointe 4,1, OE6 :</p> <p>SUPPRIMER : au complet.</p>

007	<p>À la Pièce jointe 4.1, Critères obligatoires en matière de ressources, OE : Architecte de l'information, niveau 3, les critères sont renumérotés séquentiellement de OE1 à OE8.</p>
008	<p>À la Pièce jointe 4.1, Exigences d'entreprise obligatoires, OA4:</p> <p>INSÉRER :</p> <p>Pour les catégories de ressources, le soumissionnaire doit fournir les habilitations de sécurité du personnel aux niveaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une (1) ressource au niveau du TOP SECRET; • Une (1) ressource au niveau SECRET; et • Deux (2) les ressource au niveau FIABILITÉ.
009	<p>À la Pièce jointe 4.1, OB8 :</p> <p>SUPPRIMER le texte intégral.</p> <p>INSÉRER :</p> <p>La ressource doit détenir une certification valide TOGAF 8.0 ou supérieure, ou une certification CAMDN.</p> <p>Une copie du certificat doit être jointe à la soumission.</p>
010	<p>À la Pièce jointe 4.1, OB8 :</p> <p>SUPPRIMER le texte intégral.</p> <p>INSÉRER :</p> <p>La ressource doit détenir une certification valide TOGAF 8.0 ou supérieure, ou une certification CAMDN.</p> <p>Une copie du certificat doit être jointe à la soumission.</p>
011	<p>À la page de couverture de l'invitation à soumissionner :</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>L'invitation prend fin à 14 h, le 23 février 2016.</p> <p>INSÉRER :</p> <p>L'invitation prend fin à 14 h, le 1er mars 2016.</p>

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.